



Routes de Guadeloupe

DELIBERATION RDG-CS-23-025

Objet : Désignation du représentant du Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) des Grands Fonds

Le Comité Syndical de « Routes de Guadeloupe », s'est réuni le mardi 25 juillet 2023, à 11H00, au siège, à Jarry, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy LOSBAR, Président du Comité.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires :** M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE, M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS
- **Suppléants :** Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA, M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE

Date de la convocation : 10/07/2023

Etaient présents :

- **Membres titulaires** M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE, M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, Monsieur Jean-Philippe COURTOIS
- **Membres suppléants :** Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Sylvie DAGONIA

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : M. Camille PELAGE

Secrétaire de séance :

Le Président rappelle que les programmes d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Ils mobilisent l'ensemble des axes de la gestion des risques d'inondation.

S'agissant des Grands Fonds, le P.A.P.I. recouvre le territoire des Abymes (Commune du bassin la plus exposée), de Pointe-à-Pitre, du Gosier, de Morne-à-l'Eau, de Sainte-Anne et Le Moule. Les communes concernées se sont engagées en partenariat avec l'Etat, l'Office de l'Eau, Météo France et le Conseil Régional de Guadeloupe. Suite au renouvellement du Comité Syndical, il convient de désigner un représentant élu pour participer au P.A.P.I. des Grands Fonds.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu la délibération RDG-CS-21-019 du 18 août 2021 relative à la désignation du représentant de RDG au programme d'actions de prévention des inondations des Grands Fonds
Sur le rapport du Président de Routes de Guadeloupe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Réception par le préfet : 02/08/2023

DECIDE :**Article 1 :**

De désigner M. Camille PELAGE en qualité de représentant de Routes de Guadeloupe au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) des Grands Fonds.

Article 2 : La délibération RDG-CS-21-019 du 18 Août 2021 relative à la désignation du représentant de « Routes de Guadeloupe » au P.A.P.I des Grands Fonds est abrogée.

Article 3 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat et via l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site : www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après envoi en
préfecture le

Et affichage du 21/08/23

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 25/07/2023

Le Président de Routes de Guadeloupe

Guy LOSBAR

